

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 à laquelle sont présents les conseillers, Gilles Schryer, Julie Sylvestre, Sylvie St-Louis, François Monière sous la présidence du maire suppléant, Étienne St-Louis. La directrice générale par intérim Lyz Beaulieu, le directeur des services d'urbanisme et d'incendie, Robert Vincent et le directeur des travaux publics Mario St-Louis ainsi que 5 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire suppléant Étienne St-Louis souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 3 décembre 2019, débutant à 20 heures.

348-12-2019

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit acceptée.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉE

349-12-2019

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité que les
procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 et de la séance
extraordinaire du 20 novembre 2019, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

350-12-2019

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-04-2019 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 22 749,86 \$
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8491 pour un montant de 2 416,00 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 33216-6GBUL, 33308-6SI9Z, 33309-68B2F, et 33309-6CTXC, pour un montant de 422,52 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 30 novembre 2019 pour un montant de 73 952,59 \$;

ADOPTÉE

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire suppléant donne de l'information sur le sujet suivant:

Il mentionne que le déjeuner du maire a été un succès cette année et que le montant ramassé a été de 2 000 \$. Donc un don de 1 000 \$ sera accordé à Centraide et un autre à un organisme communautaire de la municipalité.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale par intérim, Lyz Beaulieu à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 31115-6JZJT, 32216-6NKPJ, 33001-6RGRN, 33116-6RYON, 33309-66BTJ et les numéros de chèques 8533, 8531, 8532, au montant de 7 945,82 \$;
- Autorisation de dépenses;
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Étienne St-Louis et François Monière.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

351-12-2019

SOUSSION D'OFFRE DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE

ATTENDU QUE la gestion documentaire de la municipalité n'est pas à jour;

ATTENDU QUE le calendrier de conservation est difficile d'adaptation pour les employés;

ATTENDU QU'une formation permettrait de se conformer aux règles pour numériser les documents à des fins de substitution pour diminuer le besoin d'espace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis et appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité de demander à la Société d'histoire et de généalogie, une formation qui se tiendra en janvier 2020 au coût de 1 630,40 \$.

ADOPTÉE.

352-12-2019

SIGNATURE POUR LA RÉGLEMENTATION DES SYSTÈMES D'ALARME

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution **MRC-CC-13466-10-19**, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le **31 décembre 2020** ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par Gilles Schryer, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que le conseil autorise **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Sénécal** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

353-12-2019

SERVICE COLLECTIF AUX FAMILLES – TÉLÉTHON DE NOËL

ATTENDU QUE le téléthon de Noël du Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus s'est tenu le dimanche 1^{er} décembre 2019;

ATTENDU QUE la mission du Service collectif aux familles est de solliciter l'aide financière;

ATTENDU QUE les dons recueillis permettront d'organiser la fête de Noël, qui se tiendra le 15 décembre 2019 pour les enfants de la communauté;

ATTENDU QUE les dons serviront aussi aux paniers de Noël et au dépannage alimentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière et appuyé par Julie Sylvestre que la municipalité fasse un don de 500 \$ à la Maison de la Famille.

ADOPTÉE

354-12-2019

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE le contrat du photocopieur du 1^{er} étage est à échéance ;

ATTENDU QUE le photocopieur a souvent besoin de réparations;

ATTENDU QUE les besoins de la municipalité sont plus grands;

ATTENDU QUE la différence de prix n'est pas considérable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis et appuyé par Gilles Schryer de faire la location d'un nouveau photocopieur de Bureautech Laurentides pour 60 mois au montant mensuel de 720 \$.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 01-01-2020 – IMPOSITION DES TAXES

Avis de motion est donné par le maire suppléant, M. Étienne St-Louis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement n° 01-01-2020 relatif sur l'imposition des taxes 2020.

Un projet de ce règlement sera déposé à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 02-01-2020 – MODALITÉ DE PAIEMENT DES TAXES, TARIFS ET PÉNALITÉS

Avis de motion est donné par le maire suppléant, M. Étienne St-Louis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement n° 02-01-2020 relatif aux modalités de paiement des taxes, tarifs et pénalités 2020.

Un projet de ce règlement sera déposé à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

DÉCLARATION DES MEMBRES DU CONSEIL CONCERNANT TOUT DON OU MARQUE D'HOSPITALITÉ

Madame Lyz Beaulieu directrice générale par intérim a fait parvenir une lettre à Madame Claudette Larouche du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation attestant avoir reçu le formulaire sur la divulgation des intérêts pécuniaires pour les élu(e)s et une déclaration des membres du conseil attestant n'avoir reçu aucun don ou marque d'hospitalité pour l'année 2019 qui a été déposée à la séance régulière de décembre.

355-12-2019

CENTRE RESSOURCE JEUNESSE NDL – DON POUR L'ACHAT D'UN MINIBUS

ATTENDU QUE le Centre Ressource Jeunesse NDL désire faire l'acquisition d'un minibus pour ses activités;

ATTENDU QUE la communauté pourra en faire usage pour les activités communautaires;

ATTENDU QU'il y a plusieurs commanditaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière et appuyé par Julie Sylvestre qu'un don de 3 000 \$ soit accordé pour l'achat et de plus que la municipalité s'engage à faire l'entretien de l'autobus pour une valeur de 1 500 \$. Cette entente est valable tant que le minibus appartiendra au CRJ.

ADOPTÉE

356-12-2019

BAIL POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE DONNÉES - IHV

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité qu'une entente soit signée entre la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et la MRC d'Antoine-Labelle pour l'entretien du cabinet d'Internet haute vitesse soit, le déneigement du dessus du cabinet, le déneigement du terrain entre les 4 bollards et le déneigement d'une voie d'accès permettant de se rendre à pieds au cabinet.

De plus, que M. Stéphane Roy, maire et Madame Lyz Beaulieu, directrice générale par intérim, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

357-12-2019

RÉCUPÉRATION DE TAXES – RECOURS AU CIVIL

ATTENDU QU'en date du 3 décembre, quelques citoyens ont un solde de taxe pour 2019;

ATTENDU QU'il y a aussi des intérêts et pénalités ;

ATTENDU QUE même après avoir reçu des avis, il n'y a aucun suivi de la part des citoyens en cause

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière et appuyé par Julie Sylvestre que la municipalité ait recours au civil de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle pour récupérer les taxes en retard.

ADOPTÉE

358-12-2019

RADIATION DE COMPTE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la demande de radiation de compte de M. François Toutloff au montant de 14 \$ soit refusée considérant que la municipalité n'est pas en faute pour ce dossier

REFUSÉE

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ – OMH

Cet item est reporté à une date ultérieure.

BIBLIOTHÈQUE

359-12-2019

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR TRAVAUX À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'il y a eu un dégât d'eau à la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE des rénovations doivent être faites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Schryer et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que la municipalité ait recours à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de rénovations de la bibliothèque.

ADOPTÉE

URBANISME

360-12-2019

RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2020 - COMBEQ

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle son adhésion à la COMBEQ pour l'année 2020 au montant de 765 \$.

ADOPTÉE

361-12-2019

MANDATER UN TECHNOLOGUE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX POUR LE 6 CHEMIN DU RUISSEAU-SERPENT

ATTENDU QU'il y a un problème avec le puisard du 6 chemin Ruisseau-Serpent;

ATTENDU QUE le problème persiste toujours malgré les nombreux avis du service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que la municipalité mandate un technologue en assainissement des eaux afin de régulariser le dossier dérogatoire du 6, chemin Ruisseau-Serpent.

ADOPTÉE

362-12-2019

TRAVAUX SUR LA ROUTE #1 PRÈS DE LA DESCENTE DE BATEAU

ATTENDU QUE le chemin de la route #1 a besoin de réparation;

ATTENDU QUE l'on doit installer un ponceau de 4' galvanisé;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire la location d'une pelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée au montant approximatif de 6 000 \$.

DÉPÔT D'UN DOCUMENT SUR LA PRÉVENTION CHEMIN DES CÈDRES ET TRAVERSE DES CÈDRES

M. Gilbert Dubois du chemin Des Cèdres a apporté un document pour remercier la municipalité pour le changement de signalisation des Chemins des Cèdres et Traverse Des Cèdres. Les changements seront annoncés dans le prochain Lausois et soumis à la SQ (parrain de NDL).

ADOPTÉE

363-12-2019

RECONDUCTION DE L'ENTENTE AVEC LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRCAL

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus est partenaires de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT l'adoption du guide de gestion des priorités du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle par le conseil de la MRC le 28 août 2018 (MRC-CC-12993-08-18);

CONSIDÉRANT que le guide de gestion des priorités du service d'ingénierie prévoit la transmission des demandes de services par municipalité au plus tard le 31 août pour planification de l'année à venir;

CONSIDÉRANT la transmission par la municipalité de Notre-Dame-du-Laus de sa demande de service d'ingénierie pour l'année 2020 avant la date prévue du 31 août;

CONSIDÉRANT la programmation préliminaire préparée par le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle basée sur les demandes de services complétées par les municipalités et Ville signataires de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que ladite programmation préliminaire prévoit cent quatre-vingts (180) heures pour la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle dépose la programmation finale au conseil de la MRC du 27 novembre 2019 tel que défini à l'article 6 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus n'a pas transmis au 13 novembre 2019 la résolution confirmant la réserve de cent quatre-vingts (180) heures tel que requis, mais s'est engagée à fournir dans les plus brefs délais ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus réserve le nombre d'heures apparaissant à la programmation préliminaire 2020 dûment préparée par le service d'ingénierie régionale soit cent quatre-vingts (180) heures pour l'année 2020.

ADOPTÉE

364-12-2019

CENTRE DE SERVICE PARTAGÉ – APPEL D'OFFRES POUR 2 GÉNÉRATRICES

ATTENDU QUE la municipalité a des besoins pour une génératrice;

ATTENDU QUE le Centre de services partagés fait un appel d'offres pour 2 génératrices;

ATTENDU QU'il y a une génératrice remorquée Stamford (mise 12 100 \$) et une génératrice remorquée Kohler (mise 20 100 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Schryer et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée, et que Madame Lyz Beaulieu directrice générale par intérim soit mandatée pour signer la soumission d'appel d'offres # 19-0487

ADOPTÉE

365-12-2019

POSTE JOURNALIER SAISONNIER (ÉTÉ) RÉGULIER

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un journalier saisonnier (été) pour remplacer le poste de Jérôme Brière;

ATTENDU QUE la convention collective donne priorité à l'ancienneté des employés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre et appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité que ce poste soit accordé à M. Pierre Roussel.

ADOPTÉE

366-12-2019

RECLASSIFICATION DU POSTE DE JOURNALIER ET RESPONSABLE DE LA PATINOIRE

ATTENDU QU'un poste de journalier spécialisé saisonnier est prévu à la convention collective;

ATTENDU QUE le poste de journalier spécialisé saisonnier est présentement détenu par Bernard McLaughlin, et ce, pour la saison estivale;

ATTENDU QUE les besoins de la municipalité sont d'ajouter un deuxième poste de journalier spécialisé, et ce, sur une base annuelle;

ATTENDU QUE le poste de journalier et responsable de la patinoire est présentement détenu par M. Raymond Labrie;

ATTENDU QUE M. Raymond Labrie a fait une demande de reclassification pour son poste de journalier et responsable de la patinoire;

ATTENDU QUE cette fonction de journalier et responsable de patinoire nécessite une certaine expertise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que le poste de journalier et responsable de la patinoire occupé par Raymond Labrie soit reclassé au titre de journalier spécialisé et ce rétroactivement au 1^{er} juin 2019.

De plus, que M. Stéphane Roy, maire et Mme Lyz Beaulieu, directrice générale par intérim, soient autorisés à signer la lettre d'entente n° 2019-01 à intervenir entre la Municipalité et le Syndicat.

ADOPTÉE

367-12-2019

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU GUIDE HAUTES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité est déjà membre du Guide touristique des Hautes Laurentides;

ATTENDU QUE le guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides est un outil profitable pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que cette demande de renouvellement à l'adhésion soit acceptée au montant de 2 293,75 \$.

ADOPTÉE

368-12-2019

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AVEC L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité est déjà membre de l'AQLM;

ATTENDU QUE l'avis de cotisation pour 2020 est à échéance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité que cette demande de renouvellement soit acceptée au montant de 355, 95 \$

ADOPTÉE

369-12-2019

DEMANDE DU CLUB AMICO

ATTENDU QU'UNE demande est faite au conseil municipal pour faciliter l'accès au village et au versant ouest de la Rivière Du Lièvre aux nombreux motoneigistes qui visitent la municipalité;

ATTENDU QUE la demande est de créer une surface de roulement enneigée au centre de la rue Notre-Dame ainsi que le côté sud du tablier du pont du village;

ATTENDU QUE le pont du village appartient au MTQ et que la Municipalité n'a pas juridiction sur les infrastructures provinciales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée en ce qui a trait à la rue Notre-Dame mais le Club Amico devra contacter le MTQ en ce qui concerne la partie du pont du village.

ADOPTÉE

370-12-2019

RÉSOLUTION POUR PSSPA - PRPB

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Notre-Dame-du-Laus appuie la Corporation du Parc du Poisson Blanc (CPPB) dans le cadre de son projet : Mise à niveau des sentiers de randonnée pédestre et en raquette de la montagne du Fort afin que la CPPB puisse bénéficier de l'aide financière du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PSSPA).

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-du-Laus s'engage à conclure une entente de service avec la Corporation du Parc du Poisson Blanc dans le cadre de son projet : Mise à niveau des sentiers de randonnée pédestre et en raquette de la montagne du Fort afin que ces sentiers soient accessibles à l'ensemble de la population

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-du-Laus s'engage à appuyer financièrement pour un montant de 10 000\$ le projet de la CPPB dans le cadre du PSSPA du MEES.

ADOPTÉE

371-12-2019

ACCEPTATION DU RAPPORT « VOLET ORGANISATION D'ÉVÉNEMENT 2019 – PRPB »

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport « Volet organisation d'événement 2019 » de la Corporation du Parc régional du Poisson-Blanc et de déboursier un montant de 10 000 \$.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

372-12-2019

FORFAIT POUR TÉLÉPHONE CELLULAIRE POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la demande de rembourser le forfait téléphonique cellulaire de David Cyr, soit acceptée.

ADOPTÉE

VARIA

373-12-2019

PROJET POUR LA CONVERSION DE L'ÉGLISE PAROISSIALE

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que l'Étude d'avant-projet de la conversion de l'Église paroissiale soit octroyée à la Firme « L'Enclume » au montant approximatif de 15 000 \$ dont 10 000 \$ sera offert par la municipalité et 5 000 \$ par la Maison du Patrimoine.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions des citoyens se tient de 20 h 25 à 20 h 35.

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que la
séance soit levée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire suppléant

Par.....
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire